



Procès-verbal du Conseil Municipal du 04 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre Avril à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne – M. JULLIEN Bernard – Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte – M. RISSO Gilbert – Mme BARDIES Frédérique – M. CARMONA Alain – Mme TOUMANI Soréa – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. FAYET Stéphane – Mme SACCO Virginie – M. BERTRAND Philippe – Mme GIACHINO Lisa (Arrivée à 18 H.25 – Point N° 2) – M. DELAHAYE Guy – M. MEGUEDMI Smaïl – Mme PIOZIN Patricia – M. RICHELME Jean-Marc.

ONT DONNE PROCURATION :

Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
M. DI GIOVANNI Alexandre a donné procuration à M. JULLIEN Bernard

ABSENTS EXCUSES :

M. DALCANT Jacques – Mme AYMES Patricia – Mme UGHETTO Wendy – Mme ORSINI Chantal



MME PELEGRINA GENEVIEVE A ETE DESIGNEE SECRETAIRE DE SEANCE.

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 04 AVRIL 2024

Compte-rendu

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Mme Geneviève PELEGRINA est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le projet de procès-verbal du 07 Mars 2024 n'ayant pas pu être adressé avec la convocation, Monsieur le Maire le soumettra à l'appréciation de la prochaine Assemblée.

Il propose de rajouter une question à l'ordre du jour concernant la modification des horaires d'ouverture des cimetières.

ACCORD UNANIME DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE DÉLÉGATIONS

1-1./ BAUX – CONVENTIONS (N'EXCEDANT PAS DOUZE ANS).

Depuis la dernière séance, Monsieur le Maire déclare ne pas avoir exercé sa délégation.

1-2./ D.P.U. (EN CAS DE RENONCIATION).

Depuis la dernière séance, Monsieur le Maire a renoncé à l'acquisition des biens ci-dessous et a pris les décisions de non préemption en conséquence :

◆ Deux locaux d'activités sis 12 rue d'Arsonval à SAINT-AUBAN
Décision DC025_20240328 en date du vingt-huit Mars 2024
Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) N° 016-2024

◆ Habitation sise impasse Guynemer à SAINT-AUBAN
Décision DC026_20240328 en date du vingt-huit Mars 2024
Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) N° 017-2024

◆ Habitation sise rue Pasteur à SAINT-AUBAN
Décision DC027_20240328 en date du vingt-huit Mars 2024
Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) N° 018-2024

◆ Garage sis avenue du Stade à SAINT-AUBAN
Décision DC028_20240328 en date du vingt-huit Mars 2024
Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) N° 019-2024

◆ Habitation sise rue de la Gineste à CHATEAU-ARNOUX
Décision DC029_20240328 en date du vingt-huit Mars 2024
Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) N° 020-2024

◆ Habitation sise route Nationale 96 à SAINT-AUBAN
Décision DC030_20240328 en date du vingt-huit Mars 2024
Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) N° 021-2024

◆ Habitation sise quartier Saint-Pierre à CHATEAU-ARNOUX
Décision DC031_20240328 en date du vingt-huit Mars 2024
Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) N° 022-2024

◆ Habitation sise rue Haute à CHATEAU-ARNOUX
Décision DC032_20240328 en date du vingt-huit Mars 2024
Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) N° 023-2024

QUITUS EST DONNE, A L'UNANIMITE, A MONSIEUR LE MAIRE.

1-3./ MARCHES PUBLICS (JUSQU'AU SEUIL DE 300.000 €.H.T.).

Depuis la dernière séance, Monsieur le Maire déclare ne pas avoir exercé sa délégation.

1-4./ CONCESSIONS FUNERAIRES.

Depuis la dernière séance, Monsieur le Maire a délivré 2 concessions perpétuelles de 3,75 M² et converti 2 concessions trentenaires en perpétuelles.

QUITUS EST DONNE, A L'UNANIMITE, A MONSIEUR LE MAIRE.

2./ AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023

Gérard BENOÎT rappelle qu'il convient d'affecter les résultats constatés au compte financier unique 2023 sur le budget 2024 pour la continuité comptable.

Il propose les affectations suivantes :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT 2023 :

- 859.583,20 €. en section de fonctionnement
- 300.000,00 €. en section d'investissement.

EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT 2023 :

Reprise en section d'investissement de l'excédent de 928.698,20 €.

ACCORD UNANIME DU CONSEIL MUNICIPAL

3./ ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Gérard BENOÎT présente le projet de budget primitif 2024 tel qu'adressé le 21 Mars 2024, conformément au délai des 12 jours prescrits par la réglementation et commente le document projeté.

Les dépenses de fonctionnement

Chapitres et comptes	2023	Prévisionnel 2024
011 - Charges à caractère général	1 876 474,46 €	2 263 000,00 €
012 - Charges de Personnel	3 915 012,12 €	4 082 000,00 €
65 - Autres charges gestion courante	1 501 280,12 €	1 532 000,00 €
014 - Atténuation de produits	17 304,00 €	50 000,00 €
66 - Charges Financières	106 865,41 €	110 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	0,00 €	10 000,00 €
68 - Dotations aux provisions	362 000,00 €	362 000,00 €
Dépenses réelles de fonctionnement	7 778 936,11 €	8 409 000,00 €
6811 - Dotations aux amortissements	358 859,56 €	365 000,00 €
676 - Plus values des cessions	162 619,00 €	
675 - Valeurs comptables immos cédées	21 274,40 €	
Dépenses d'ordre de fonctionnement	542 752,96 €	365 000,00 €
Dépenses totales de fonctionnement	8 321 689,07 €	8 774 000,00 €
Virement à la section d'investissement		335 000,00 €
Montant prévisionnel 2023		9 109 000,00 €

26,9 % des dépenses
(24,6 % en 2019)
Prévision dépenses 2024
+ 20 %

48,5 % des dépenses
(50 % en 2019)
Prévision dépenses 2024
+ 4,3%

Maîtrise de la gestion des ressources humaines tout en prenant en compte la revalorisation de 5 points d'indice au 01/01/2024, la prime pouvoir d'achat, deux recrutements

Prévision dépenses 2024
+ 8,1 %

Les recettes de fonctionnement

Chapitres et comptes	2023	Prévisionnel 2024
70 - Produit services domaine ventes	112 332,06 €	85 000,00 €
73 - Impôts et taxes	6 104 641,70 €	6 105 000,00 €
74 - Dotations et participations	1 217 372,06 €	1 160 000,00 €
75 - Autres produits gestion courante	472 202,93 €	456 000,00 €
013 - Atténuations de charges	104 476,09 €	69 417,00 €
77 - Produits exceptionnels	183 893,40 €	0,00 €
78 - Reprises sur provisions	350 301,80 €	350 000,00 €
Recettes réelles de fonctionnement	8 545 220,04 €	8 225 417,00 €
722 - Immobilisations corporelles (Tx régie)	16 421,58 €	20 000,00 €
777 - Subventions d'invest transférées	3 589,31 €	4 000,00 €
7811 - Reprise des Amortissements		
Recettes d'ordre de fonctionnement	20 010,89 €	24 000,00 €
Recettes totales de fonctionnement	8 565 230,93 €	8 249 417,00 €
Excédent cumulé reporté		859 583,00 €
Total des recettes		9 109 000 €

74,2 % des recettes totales
Impôts directs locaux 2,9 M€
AC PAA 2,93 M€
Taxe droits mutations 120 000 €

14,1 % des recettes totales
DGF: 309 000 € (dot.for+DSR)
Comp. TF: 589 000 €

Remarque:
La Dotation Globale de Fonctionnement de l'Etat de 309 000 € en 2024 représente 4,2 % des recettes de fonctionnement contre 13,6 % en 2013 !

La fiscalité – Produits, pression fiscale et taux

La revalorisation des bases locatives de 3.9 % génère par ailleurs une ressource estimée à environ 100 000 € (loi de finances 2024)

Château-Arnoux Saint-Auban:

2024 pas de hausse du taux de la taxe sur le foncier bâti

Impôts ménages	2020	2021	2022	2023	2024
Cotisations totales FB FNB TH	2 858 758 €	3 446 064 €	3 559 118 €	3 937 875 €	4 056 852 €
coefficient correcteur		1 026 541 €	1 060 734 €	1 112 445 €	1 147 360 €
cotisations perçues avant compensation	2 863 034 €	2 419 523 €	2 498 384 €	2 825 430 €	2 909 492 €
compensation perte ressources TF		569 926 €	589 673 €	589 217 €	601 206 €
cotisations totales	2 958 828 €	2 989 449 €	3 088 057 €	3 414 647 €	3 510 698 €

Recettes d'investissement 3 522 303

Recettes financières Remb FCTVA 350 000 €, affect.300 000 € **670 000**

Recettes **1 138 605**

Subventions 990 705 €, emprunt 104 700 € d'investissements, don 43 200 €

Recettes d'ordre d'investissements.....**450 000**

dont Amortissement 365 000 €, Cessions de biens 85 000 €

Excédents d'investissements antérieur.....**928 698**

Virement S. fonctionnement..... **335 000**

Dépenses d'investissement 3 522 303

Dépenses financières.....**347 000**

Dépenses d'équipement.....**3 151 303**

dont 2 274 080 € de report 2023

Valorisation des travaux en régies.....**20 000**

Autres.....**4 000**

Projets d'investissement 2024: **3 151 303 €**

de dépenses d'équipement dont 2 274 080 € de report 2023 notamment :

- ✓ Restructuration pour un accueil enfance-jeunesse ancien groupe H.Wallon: 917 000 €
- ✓ Réhabilitation gymnase Grabinski: 646 700 €
- ✓ Réhabilitation logements communaux mis en location: 338 000 €
- ✓ Réfection de la toiture de l'école primaire Lapie: 100 000 €
- ✓ Restauration du chalet Prouvé 1ere phase: 71 700 €
- ✓ Maison de Santé Pluriprofessionnelle: 80 000 €
- ✓ Etudes ingénierie projets « Petites Villes de Demain »:
- ✓ 1^{ère} phase de démarrage cantine Manceau: 30 000 €
- ✓ Budget participatif: 36 000 €
- ✓ Divers travaux d'urgence: 160 000 €
- ✓ Divers programmes: 235 000€ (citerne DFCI, hydrant, matériel voirie, acquisition matériel divers & informatique scolaire, matériel de bureau et mobiliers scolaires, ALSH, telephonie, autres immobilisations...) 100 000 €: OPAH-RU, diverses étude: 108 000 €, 335 000€ : emprunt

RECAPITULATIF OPERATIONS INVESTISSEMENT DEPUIS 2020

10 039 169 € dont:

- ❖ Réhabilitation Immeuble communal et Ascenseur Foyer 3ème âge : 380 000 €
subvention DSIL de 184 000 € sur l'opération de l'immeuble communal
- ❖ Réhabilitation de la Rotonde : 650 000 €
financés par la DETR 82 695 € et un fonds de concours de 227 000 € de P2A
- ❖ Réhabilitation de la crèche les petits plus : 390 000 €
financés par la CAF 92 500 € et la DETR 75 000 €
- ❖ Programme de sécurisation des écoles de la commue (2ème phase) : 160 000 €
financés par l'état à hauteur de 67 000 €
- ❖ Rénovation thermique groupe scolaire Paul Lapie : 782 000 €
financés par l'état (DSIL) à hauteur de 490 000 €
- ❖ Réhabilitation école Henri Wallon en pôle enfance jeunesse : 2 270 000 €
financés à hauteur de : 200 000 € par la région (FRAT). 300 000 € par l'état (DSIL et FNADT), 379 590 € Par la CAF + emprunt de 207 000 € à taux 0%
- ❖ Réhabilitation gymnase Grabinski : 740 000 €
financés par l'ANS à hauteur de 440 000 €
- ❖ Réhabilitation logements communaux : 330 000 €
financés par la région à hauteur de 75 000 € et l'Etat à hauteur de 20 370 € (Fonds vert) – DCE en cours
- ❖ Cantine Freinet: 17 300 €

Propositions d'orientations financières 2024

✚ Maintien de la fiscalité

- ✚ Projets d'investissements 3,1 M€, (et depuis 2020 plus de 10 M€ d'investissements)
 - ✚ Préserver, développer nos services publics de proximité, en matières :
 - D'offres de soins avec la création de la maison de santé pluri professionnelle
 - D'activités enfance-jeunesse et sociale (CCAS, La Marelle) avec la réhabilitation de l'ex groupe scolaire H.Wallon
 - D'activités sportives avec la réhabilitation du gymnase Grabinski
 - ✚ Contenir les charges de gestion par une gestion efficace de nos dépenses, Optimiser les recettes de fonctionnement
 - Rénovation logements communaux
 - Poursuivre les actions en matière rénovation thermique, de sobriété énergétique, avec passage en LED éclairage public et divers points lumineux (760) (ex en 2023, 400 000 KWH économisés sur éclairage public et rénovation thermique groupe scolaire PL)
- ✚ Une enveloppe budgétaire reconduite aux associations véritable relais de l'action publique de la commune
 - ✚ Le CCAS l'action sociale, le secteur enfance-jeunesse
- ✚ Maintenir un excédent de gestion suffisant, permettant de préserver et de maintenir les services rendus auprès de la population de qualité et de financer les futurs investissements

Monsieur Gérard BENOÎT soumet le projet de budget primitif 2024 au vote de l'Assemblée dont une synthèse modifiée a été jointe à la convocation.

Monsieur le Maire remercie Gérard BENOÎT et les services mais aussi l'opposition pour leur travail en commission "finances" lors de l'élaboration du budget.

Philippe BERTRAND regrette cependant de ne pas avoir eu le budget du C.C.A.S. comme il l'avait demandé, même s'il n'avait pas encore été voté, et qu'il est difficile de se prononcer sans ces éléments. Il ne conteste pas le travail effectué mais pense qu'il faudrait aller plus loin dans les économies. Il rajoute qu'il aurait peut-être fallu diminuer les subventions aux associations qui n'en ont pas besoin pour rechercher quelques économies qui auraient pu financer certains postes pour la cantine scolaire ; il précise que certaines associations ont des comptes qui rapportent et qui ont de l'argent.

Monsieur le Maire précise que la Collectivité est en recherche constante d'économies et rappelle les travaux en cours dont la restructuration de l'accueil enfance-jeunesse à l'école Henri Wallon, la réhabilitation du gymnase Grabinski, celle des logements sociaux en location, la toiture de Paul Lapie, la restauration du chalet Prouvé, la maison de santé pluriprofessionnelle et le démarrage de la cantine à l'école Manceau.

ACCORD A LA MAJORITE (PAR 20 VOIX "POUR" ET 5 ABSTENTIONS)

4./ VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES

Gérard BENOÎT propose au Conseil Municipal, au vu des éléments présentés au point précédent, de se prononcer sur le maintien des taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, soit :

- ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 48,88 %
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 93,31 %
- ✓ Taxe d'habitation réduite aux seules résidences secondaires : 10,61 %

ACCORD UNANIME DU CONSEIL MUNICIPAL

5./ DÉCISIONS D'APPLICATION BUDGÉTAIRE

5-1./ SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Gérard BENOÎT soumet les attributions suivantes à l'approbation de l'Assemblée :

- ✓ Au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) pour un montant de 1.130.000 Euros.

ACCORD UNANIME DU CONSEIL MUNICIPAL

- ✓ Aux associations selon l'état ci-dessous :

SUBVENTIONS COMMUNALES DE FONCTIONNEMENT 2024		
BENEFICIAIRES	Année 2024	
	Annuelle	Exceptionnelle
ASSOCIATIONS DIVERSES		
Amicale du personnel	5 100 €	
Amicale Sapeurs Pompiers	4 000 €	
Anciens Marins	250 €	
FNACA (Anciens Combattants Algérie)	200 €	
Association des commerçants	500 €	2 000 €
Union Nationale des Porte Drapeaux de France	500 €	
La Cistude	500 €	
Projets de Cœur	1 000 €	
Bouchons d'amour	200 €	
Protection Civile des AHP	200 €	
TOTAL ASSOCIATIONS DIVERSES	12 450 €	2 000 €
SPORT:		
Aero club de Haute Provence	200 €	
Aikido	900 €	
Air Model Club	900 €	
Amicale Poseidon 04	600 €	
CASA'Bad	1 000 €	
Club Escalade Jarlandin	1 300 €	
Durance Ski Découverte	1 200 €	
ESMD	16 000 €	3 000 €
GV Sport CASA	600 €	
Judo Club Château-Arnoux (ICCASA)	700 €	
Kickboxing TEAM jma	900 €	
Les Ailes Jarlandines	600 €	
Les Archers Jarlandins	1 000 €	500 €
Moto Chin Gouffi	900 €	
Randurance	300 €	1 500 €
Société de Chasse La Diane	1 300 €	
Sports et loisirs Moyenne Durance	500 €	
Taekwondo Moyenne Durance	900 €	
Tennis Club	2 500 €	500 €
Trail Loisirs CASA	500 €	
USCASA Cyclo VTT	1 400 €	2 500 €
USCASA Escrime		1 000 €
USCASA Karaté	700 €	
USCASA Moto	500 €	
USCASA Pétanque et Jeu Provençal	1 900 €	5 000 €
USCASA Sport Boules	1 300 €	
Val Durance Handball	1 500 €	
Vélo Club Moyenne Durance	1 400 €	
TOTAL SPORT	41 500 €	14 000 €

SUBVENTIONS COMMUNALES DE FONCTIONNEMENT 2024		
BENEFICIAIRES	Année 2024	
	Annuelle	Exceptionnelle
SOCIAL		
ADMR Moyenne Durance	6 000 €	
Croix rouge française	800 €	
La Populaire	1 400 €	
Ligue contre le cancer	900 €	
Les Resto du Cœur	2 000 €	
Secours catholique	900 €	
UNAFAM 04	300 €	
Université du temps libre	200 €	
Le Secours Populaire	500 €	
Banque Alimentaire des Alpes du Sud	700 €	
Second Cycle	200 €	
Villa Medea	1 400 €	
France Palestine Solidarite 04	300 €	
ADMR Avenir Famille	200 €	
ALPAFRICA AND BOLLO	200 €	
Mam Les Papillons Arc en Ciel	200 €	
TOTAL SOCIAL	16 200 €	0 €
ENSEIGNEMENT :		
AS Collège C. Reymond	2 533 €	
CL FCPE CASA	200 €	
FCPE CDPE 04 CONSEIL DEPARTEMENTAL DES PARENTS D ELEVES	300 €	
Coopératives scolaires		
Ecole Font-Robert Maternelle	1 736 €	
Ecole Paul Langevin maternelle	952 €	
Ecole Paul Lapie Maternelle	2 436 €	
Ecole Paul Langevin primaire	1 265 €	
Ecole Paul Lapie Primaire	3 092 €	
Ecole Freinet Primaire	1 564 €	
TOTAL ENSEIGNEMENT	14 068 €	0 €
CULTURE:		
Aînés Jarlandins	500 €	
Association du Patrimoine	3 400 €	
Chato Latino	350 €	
Comité des fêtes Casa	15 000 €	
Elan C + TELENN	8 000 €	1 500 €
Emergence	200 €	
Joie et soleil	12 500 €	
Le Cenographe	300 €	
L'Entrée des Artistes	900 €	3 300 €
MJC Saint-Auban	7 900 €	5 000 €
Lei Manteneire di tradicioun	300 €	
Association 1851	200 €	
Jean Prouvé et le Site de St-Auban sur Durance	200 €	
Les Amis de la Chapelle de St Jean	350 €	
TOTAL CULTURE	50 100 €	9 800 €
TOTAL GENERAL:	134 318 €	25 800 €
	160 118 €	

Monsieur le Maire invite les membres siégeant au sein d'associations concernées par l'attribution des subventions à ne pas prendre part au vote. Trois membres du Conseil Municipal ne prennent donc pas part au vote.

ACCORD A LA MAJORITE (PAR 17 VOIX "POUR" ET 5 ABSTENTIONS)

5-2./ AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Gérard BENOÎT propose d'approuver l'état annuel d'amortissement et notamment les lignes correspondant aux investissements dont l'amortissement comptable débute au 1^{er} Janvier 2024.

ACCORD UNANIME DU CONSEIL MUNICIPAL

RESSOURCES HUMAINES

6./ CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la nomination stagiaire d'un agent en vue d'une titularisation constitue la voie normale d'accès à la fonction publique territoriale. Avant de procéder à cette nomination, l'autorité territoriale doit vérifier que le candidat remplit les conditions générales d'accès à la Fonction Publique, à savoir :

- ✓ Être de nationalité française ou ressortissant d'un des États membres de l'UE ou de l'Espace Economique Européen,
- ✓ Être en possession de ses droits civiques,
- ✓ Avoir un bulletin N° 2 du casier judiciaire ne comportant pas de mention incompatible avec les fonctions qu'il est amené à exercer,
- ✓ Être en position régulière au regard des lois sur le service national,
- ✓ Être apte physiquement à l'exercice de l'emploi.

Monsieur le Maire expose qu'un agent exerce ses fonctions au sein de la Collectivité depuis 2018 en qualité de contractuel et ce du fait qu'il ne remplit pas la première condition évoquée (nationalité).

Toutefois, l'article L. 332-10 du CGFP prévoit que "tout contrat conclu ou renouvelé pour pourvoir un emploi permanent en application de l'article L. 332-8 avec un agent qui justifie d'une durée de services publics de 6 ans au moins sur des fonctions relevant de la même catégorie hiérarchique est conclu pour une durée indéterminée".

Il propose de nommer cet agent en CDI à compter du 1^{er} Juin 2024 au grade d'adjoint technique à temps non complet à raison de 19/35^{ème} – 1^{er} échelon de l'échelle C1 – IB 367 – IM 366, rémunération qui suivra les revalorisations réglementaires de la Fonction Publique Territoriale.

Dès lors que les conditions de stagiairisation seront remplies, il proposera de nommer cet agent stagiaire de la Fonction Publique Territoriale.

ACCORD UNANIME DU CONSEIL MUNICIPAL

PATRIMOINE – FONCIER

7./ ESPACE HENRI WALLON – MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (BUREAUX DU C.C.A.S. ET LOCAUX DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT) – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION

Comme cela a été évoqué lors de la précédente réunion du Conseil Municipal, Guillaume JULIEN rappelle que les travaux de réhabilitation et d'extension de l'espace Henri Wallon sont pratiquement achevés et l'emménagement du Centre Communal d'Action Sociale peut d'ores et déjà être planifié à compter du 15 Avril.

Les nouveaux locaux consistent en un ensemble bâti d'environ 992 M² complété d'un vaste espace extérieur. Le préau et la salle multi-activités sont mutualisés avec l'association centre social "La Marelle". Cet ensemble bâti regroupe les locaux de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) ainsi que les bureaux du Centre Communal d'Action Sociale.

La mise à disposition s'effectue à titre gratuit. La Commune assure également la prise en charge des coûts d'abonnement et de consommation d'eau, d'électricité, de téléphonie attachée aux locaux, ainsi que les coûts d'entretien du bâti et des différentes installations.

Guillaume JULIEN propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention aux conditions énoncées.

Philippe BERTRAND demande si les travaux sont terminés.

Guillaume JULIEN répond que les travaux sont terminés pour le C.C.A.S., les autres sont en cours de finalisation.

ACCORD UNANIME DU CONSEIL MUNICIPAL

8./ CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE TERRAINS COMMUNAUX

Bernard JULLIEN rappelle que, comme en 2023, la 4^{ème} épreuve du challenge Nature UNSS / CD 04 2024 aura lieu sur la commune de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, le mercredi 10 Avril 2024 de 13 H. à 17 H. Cette manifestation est organisée par le service départemental l'UNSS 04 conjointement avec le collège Camille Raymond de CHÂTEAU-ARNOUX -SAINT-AUBAN dont le professeur EPS référent est Madame Muriel GILET-CHAULET. Ce raid mobilise également 40 professeurs EPS du département. Il est attendu environ 450 collégiens et lycéens du département.

Le parcours passe sur des parcelles privées communales situées aux lieudits "coteau de Clubières" et "Saint-Jean", en plus des sentiers ou chemins existants, et notamment sur les parcelles AV 180 et AV 176 pour l'installation des organisateurs et du point d'accueil.

Un courrier d'information a été adressé par l'organisateur à l'ONF pour avis.

Il propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition à titre gratuit de ces terrains.

ACCORD UNANIME DU CONSEIL MUNICIPAL

APPLICATION DU DROIT DES SOLS

9./ PROJET DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX, QUARTIER LA CASSE – AUTORISATION D'URBANISME

Monsieur le Maire rappelle que la Commune et le bailleur social H2P travaillent sur un projet de construction de logements sociaux à la Casse.

Ce projet porte sur la construction de 42 logements en locatifs et 6 logements en accession à la propriété, dossier qui vous sera présenté lors d'un prochain Conseil. Afin de pouvoir détacher le foncier nécessaire à ce projet, une division du terrain d'assiette doit être effectuée.

Il demande de l'autoriser à déposer, en matière d'urbanisme, toutes les autorisations préalables nécessaires à la réalisation de ce projet.

Philippe BERTRAND regrette que le projet n'ait pas fait l'objet de concertation ni avec la population, ni avec l'opposition ; ces derniers découvrent les plans seulement lors de cette séance.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'un avant-projet et que rien n'est figé ; il souligne qu'une étude de faisabilité doit déterminer si le terrain peut recevoir ces nouvelles constructions. Dès que les données seront connues, élément essentiel pour continuer ou arrêter ce projet, une réunion publique sera organisée. Il précise qu'il est important pour notre Commune que tous ces projets voient le jour.

ACCORD A LA MAJORITE (PAR 20 VOIX "POUR" ET 5 "CONTRE")

POINT COMPLÉMENTAIRE

▪ HORAIRES DES CIMETIÈRES :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les agents de la police municipale, en charge de la sécurité des entrées des écoles et de l'ouverture des cimetières, ne peuvent pas concilier ces deux missions avec les horaires d'été des cimetières.

Il propose donc de fixer les horaires d'ouverture en période d'été à 9 H.00 au lieu de 8 H.30. Les nouveaux horaires seront donc les suivants :

- De 9 H.00 à 16 H.45 du 02 Novembre au 31 Mars
- De 9 H.00 à 19 H.00 du 1^{er} Avril au 1^{er} Novembre."

ACCORD UNANIME DU CONSEIL MUNICIPAL

INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

■ CONSEILS DE QUARTIER :

Alain CARMONA (en l'absence de Jaque DALCANT) fait un point sur la réinstallation des 4 conseils de quartier :

- Conseils 1 et 2 réinstallés en Février,
- Conseil 3 réinstallé en Mars,
- Conseil 4 non réinstallé par manque de candidats.

QUARTIERS	REPRESENTANTS DES HABITANTS	REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL
1	BARNÉOUD Daniel	FALAIX Évelyne
	BURR Liliane	PIERRAT Brigitte
	DELBOIS Laurence	
	GANZOIN Raymond	
	HÉRISSON Martine	
2	BERNARD Séverine	DI GIOVANNI Alexandre
	GIRAUD Serge	HERNANDEZ Antoine
	LLODRA PEREZ Monique	
	LLODRA PEREZ Alain	
	MURU Bruno	
QUARTIERS	REPRESENTANTS DES HABITANTS	REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL
3	FASCETTA Valérie	LAQUET Laura
	HOUBRE Yves	RISSO Gilbert
	LAQUET René	
	MASINI André	
	ZOULALIAN Isabelle	
4		JULLIEN Bernard
		FAYET Stéphane

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une information qu'il vient de recevoir à savoir que les châlets Prouvé viennent d'être classés au patrimoine national des monuments historiques, distinction dont il se réjouit.

La séance est levée à 19 H.20.

Le Maire,



René VILLARD



La secrétaire de séance,



G. PELEGRINA